AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0806
FR0013269123-FS0389

19 mai 2025

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

RUBIS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 16 mai 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse), a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 mai 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RUBIS et détenir à cette date, pour le compte desdits clients et fonds, 5 207 104 actions RUBIS représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
UBS AG	4 534 128	4,39	4 534 128	4,39
UBS Europe SE	509 078	0,49	509 078	0,49
UBS Securities LLC	8 358	0,01	8 358	0,01
UBS Switzerland AG	155 540	0,15	155 540	0,15
Total UBS Group AG	**5 207 104**	**5,04**	**5 207 104**	**5,04**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions RUBIS hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 805 598 actions RUBIS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 21 084 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- 19 693 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right to recall lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et,

- 764 821 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right to subtitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

[1] Sur la base d'un capital composé de 103 233 081 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 269 981 actions RUBIS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 348 054 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *long call options* » à dénouement en espèces, portant sur 4 128 000 actions RUBIS, exerçables jusqu'entre le 1er novembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 24,06 €[2] ;

- 815 077 actions RUBIS résultant de la détention de d'un contrat « *long call spread options* » à dénouement en espèces, portant sur 1 651 200 actions RUBIS, exerçables jusqu'entre le 1er novembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 37,50 €[3] ;

- 83 417 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *equity swaps* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions RUBIS, exerçables jusqu'entre le 13 juin 2025 et 21 juin 2027[4]; et,

- 23 433 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *swaps on basket* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions RUBIS, exerçables jusqu'au 29 juin 2025[4].

2. Par le même courrier, la société de droit suisse UBS Group AG a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mai 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RUBIS et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 12 726 actions RUBIS représentant autant de droits de vote, soit 0,01% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
UBS AG	1 306	ns	1 306	ns
UBS Switzerland AG	11 420	0,01	11 420	0,01
Total UBS Group AG	**12 726**	**0,01**	**12 726**	**0,01**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions RUBIS hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 12 726 actions RUBIS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

[2] Sur la base d'un delta de 0,81.
[3] Sur la base d'un delta de 0,49.
[4] Sur la base d'un delta de 1.